



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/36

L'an deux mil quatorze, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 02 juin 2014 par lequel Monsieur le Préfet de l'Isère rappelle l'obligation d'élaborer un « plan communal de sauvegarde », PCS, en raison de la proximité et des risques liés au barrage hydroélectrique du Chambon.

L'objectif du plan communal de sauvegarde consiste à organiser la mobilisation des ressources de la commune pour assurer l'alerte et l'information, ainsi que l'appui aux services de secours, l'assistance et le soutien de la population en cas d'évènement majeur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DONNE** son accord pour engager la procédure d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde
- ✓ **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

